

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-30

Objet : Acquisition d'emprises foncières sur les bans de Borny et de Plantières-Queueule en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

Rapporteur: Mme GUERMITU

Dans le cadre de la clôture de leurs opérations immobilières, les sociétés suivantes ont proposé à la Ville de Metz la cession foncière de parcelles dont elles sont propriétaires en vue de l'intégration de celles-ci dans le domaine public communal.

Il en est ainsi de :

- la SCCV « Les Jardins de Villers » - Borny – environ 7 a 80 ca,
- la SCI DEL VENETO « 63 rue de Tivoli » - Plantières Queueule - 0 a 33 ca.

Il est donc proposé d'acquérir chacune de ces parcelles moyennant l'euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues ;

VU les demandes d'intégration des sociétés de construction ;

VU les évaluations de France Domaine ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** en vue de leur intégration dans le domaine public communal :
* une emprise d'environ 7 a 80 ca correspondant aux parcelles désignées ci-après et cadastrées sous :

BAN de BORNY

Section BA n° 239 – 78 ca,
Section BL n° 157 – 03 ca,
Section BL n° 160 – 2 a 51 ca,
Section BL n° 166 – 18 ca,
Section BL n° 179 -2 a 45 ca,
Section BW n° 362 – 1 a 85 ca,

appartenant à la SCCV « Les Jardins de Villers » 323, Avenue du Président Hoover
59000 LILLE ;

* l'emprise ci- après désignée, frappée de réserve d'emprise et cadastrée sous :

BAN de PLANTIERES QUEULEU
Section RC n° 228/10 – 0 a 33 ca,

appartenant à la SCI DEL VENETO – 3 rue Paul Cézanne 57310 BOUSSE ;

- **DE REALISER** ces acquisitions moyennant le prix symbolique d'UN euro par parcelle ;
- **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE FINANCER** ces dépenses au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code général des Impôts ;
- **D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2013 portant sur l'acquisition d'une emprise de 5 a 36 ca appartenant à la SCI DEL VENETO ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16

Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ